



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 DECEMBRE 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Convocation du 30 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le 4 décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS,  
Messieurs Diogène BATALLA, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Philippe DRAIS, Sylvie DESBOURDELLE, Isabelle MORESI (Pouvoir donné à Jean-Marie LEYGONIE), Thomas ALESSI, Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à Aymeric GIRARDON)

Absent :

**2020-67/ DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION POUR LA PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX REPAS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT AVEC LA MAIRIE D'EVEUX POUR L'ANNÉE 2019**

Rapporteur : Mme BOUCHET

VU le projet de convention,

**Considérant** que la mairie de Fleurieux sur l'Arbresle ne doit pas porter seule les dépenses liées au frais de repas de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement alors que la MJC Eveux Fleurieux, la mairie d'Eveux et la mairie de Fleurieux sur l'Arbresle ont signé une convention relative au Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022,

Dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement, la MJC Eveux Fleurieux utilise les locaux scolaires.

Les repas sont fabriqués par un agent de la mairie de Fleurieux avec des denrées achetées par la mairie de Fleurieux.

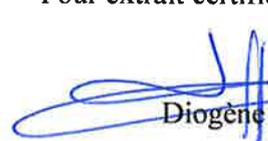
Des enfants d'Eveux étant accueillis par la MJC, il a été convenu avec la mairie d'Eveux que ces derniers participaient au financement des repas dont le montant versait par les parents ne suffit pas à couvrir les dépenses réelles.

**Décision :** Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ d'autoriser monsieur le maire à signer la convention périscolaire 2019-2020 avec la MJC Eveux Fleurieux.

Pour extrait certifié conforme

Le maire,

  
Diogène BATALLA



